



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFECTURE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Bureau du Conseil et du Contrôle
Budgétaire,
Dotations de l'État, Intercommunalité**

Affaire suivie par Gilles LEPRON

Tél. : 04.70.48.33.69.

Fax : 04.70.48.31.16.

Email : gilles.lepron@allier.gouv.fr

Moulins, le 27 février 2012

N°23/12

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le Président du Conseil Général

**Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du département de l'Allier**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des
Etablissements Publics de Coopération
Intercommunale**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des
CCAS**

**Madame et Monsieur les Sous-Préfets de
Vichy et Montluçon (en communication)**

OBJET : Date limite de vote des budgets et des taux d'imposition

Selon les informations qui m'ont été communiquées par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, j'ai l'honneur de vous informer que par dérogation aux dispositions du I de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et du premier alinéa de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales pour l'exercice 2012 devrait être reportée au 15 avril prochain.

Mes services vous adresseront, dès sa parution, la circulaire relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2012.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Christian MICHALAK